

Réunion d'experts chargée de la validation tripartite des directive techniques sur les principes généraux de l'inspection du travail (Genève, 13-16 décembre 2021)

► Programme de travail provisoire

Lundi 13 décembre	Mardi 14 décembre	Mercredi 15 décembre	Jeudi 16 décembre
<p>11 h 30 - 13 h 15 (CET)</p> <p>Réunion des groupes¹</p>	<p>11 h 30 - 13 h 00 (CET)</p> <p>Réunion des groupes</p>	<p>11 h 30 - 13 h 00 (CET)</p> <p>Réunion des groupes</p>	<p>11 h 30 - 13 h 00 (CET)</p> <p>Session plénière 4</p> <p>Examen des amendements au projet de directives:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 6. Mise en œuvre du pouvoir de contrôle
<p>14 h 30 - 15 h 30 (CET)</p> <p>Session plénière 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bienvenue • Élection des Vice-présidents • Présentation par le Bureau du projet de directives sur les principes généraux de l'inspection du travail • Adoption du programme de travail provisoire • Discours d'ouverture <p>Examen des amendements au projet de directives:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction/Objectif 	<p>13 h 15 - 15 h 45 (CET)</p> <p>Session plénière 2</p> <p>Examen des amendements au projet de directives:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 1. Champ d'application et fonctions du système d'inspection du travail • Chapitre 2. Structure et organisation • Chapitre 3. Politique, planification et suivi 	<p>13 h 15 - 15 h 45 (CET)</p> <p>Session plénière 3</p> <p>Examen des amendements au projet de directives:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 4. Statut et carrière des inspecteurs du travail • Chapitre 5. Pouvoirs et méthodes d'inspection 	<p>13 h 15 - 15 h 45 (CET)</p> <p>Session plénière 5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen des amendements au projet de directives (<i>suite</i>) • Adoption des directives • Discours de clôture
<p><i>Au plus tard à 17 h 00 CET, les experts envoient au Bureau les amendements aux chapitres 1, 2 et 3.</i></p>	<p><i>Au plus tard à 17 h 00 CET, les experts envoient au Bureau les amendements aux chapitres 4, 5 and 6. Au plus tard à 08 h 00 CET, le Bureau envoie la version consolidée des amendements proposés (chapitres 1, 2 and 3).</i></p>	<p><i>Au plus tard à 08 h 00 CET, le Bureau envoie la version consolidée des amendements proposés (chapitres 4, 5 and 6).</i></p>	

¹ Les réunions de groupes ont pour but de donner l'opportunité aux groupes de discuter des amendements pour la discussion en plénière. Chaque groupe doit informer le Bureau s'il souhaite que la réunion soit organisée pour son groupe.